

Point de vue

Big Data et société



La formidable évolution des données de santé, de la connaissance exhaustive du profil génétique de chacun conduira-t-elle à une maîtrise pré-

ventive et curative du risque maladie ou renforcera-t-elle les pratiques d'assurance sélective au détriment de la mutualisation solidaire ? François Ewald livre une analyse conceptuelle originale, appliquée à divers champs de la connaissance : une mise en perspective de ce nouveau monde des données qui prend forme dans nos sociétés.

Les systèmes assuranciers ont fait de l'aléa commun un vecteur du risque partagé, de la prévoyance mutualisée. Nos risques partagés, tout autant que nos caractéristiques communes, nous solidarisent. Qu'en sera-t-il de la société des meta-données, des mega-données sur tout et chacun ?

Les rapports à l'individu de l'Etat, de la Sécurité sociale, de l'Assurance et de bien d'autres institutions de la société pourraient en être bouleversés. La capacité de connaissance singulière et différentielle au sein du traitement de volumes importants de données renvoie à l'inscription individuelle dans un fonds commun humain, social, citoyen. C'est une question d'assurance, plus encore de démocratie.

Jean-Michel Laxalt
Président de l'Institut Montparnasse

Assurance, prévention, prédiction ... dans l'univers de Big Data

Bref aperçu de l'étude publiée dans la
Collection Recherches de l'Institut Montparnasse

Nous vivons des « sociétés assurancielles ». 90 % des protections dont bénéficient les français sont organisées par des institutions d'assurances, publiques (Sécurité sociale) ou privées (entreprises d'assurance au sens du droit européen). 950 milliards d'euros. L'assurance ne compense pas seulement des pertes patrimoniales ; elle produit des formes et des cycles de vie. L'assurance maladie ne compense pas seulement les pertes liées à la maladie, elle donne accès et rend possible une offre de soins qui organise le rapport des français à la santé. L'assurance retraite ne garantit pas seulement un revenu de substitution pour les personnes qui, en raison de leur âge, ne sont plus en mesure de travailler ; elle organise un cycle de vie relativement longue de « rentier ».

La vie de chacun dépend désormais du bon fonctionnement des institutions d'assurances. C'est ce qu'on appelle l'Etat de « bien-être », *Well-being*.

D'où l'importance d'étudier ce qui peut affecter l'économie des institutions d'assurances. Leur fonction d'intermédiation les rend sensibles à toute une série de facteurs de changements. On insiste habituellement sur les contraintes financières, sur l'équilibre entre recettes et dépenses. Mais beaucoup d'autres facteurs affectent l'économie des institutions d'assurance : facteurs démographiques (allongement de la durée de la vie), économiques (organisation du travail), sociologiques (individualisme). Parmi ces facteurs de transformation, il en est qui est négligé : le facteur épistémologique, le facteur lié à la connaissance des risques et aux techniques de traitement des données.

Médecine prédictive et mutualisation du risque maladie

C'est sous cet angle qu'a été abordé le thème de la médecine « prédictive ». L'expression a, semble-t-il, été inventée par Jean Dausset dans les années 1970 en lien avec ses recherches sur les groupes sanguins. La question va devenir une grande affaire au début des années 90 dans la perspective des projets de « décryptage » du génome humain, en raison de la manière dont les scientifiques et les opérateurs présentaient les choses : l'analyse des génomes individuels allait permettre de déterminer la probabilité pour chacun de développer telle ou telle maladie, et cela dès avant la naissance. La maladie ne serait plus un événement aléatoire, pouvant affecter également les uns et les autres. Elle deviendrait, pour chacun, prévisible, invitant à déplacer l'effort de son traitement vers sa prévention.

Chacun allait avoir à conduire sa vie en fonction de ce qu'il lui serait possible de savoir, changer ses habitudes sanitaires, son mode de vie, ou même choisir de recourir de manière très précoce à des interventions thérapeutiques pour prévenir l'éventuelle survenance d'une maladie. D'où un premier débat autour du « droit de ne pas savoir ».

Autant l'ignorance invite à partager le sort, autant la connaissance de son propre destin modifie la lecture de ses intérêts. On imaginait que le nouveau savoir génétique allait détruire les mécanismes de solidarité et de mutualisation des risques.

La révolution des data

Nous sommes en effet peut-être contemporains d'une grande révolution. Jim Gray, gourou de chez Microsoft, parle de cette révolution épistémologique – le « *data-intensive computing* » – comme de l'avènement d'un « quatrième paradigme », quelque chose d'aussi important que l'invention de l'imprimerie.

Le monde des données est un monde essentiellement ouvert, où tout doit communiquer avec tout, sans réticence et distinction, en principe que la connaissance dépend d'abord de l'abondance des données, de la capacité de les mettre en relation. Il faut faire sauter des barrières, des clivages. Barrières entre le public et le privé : c'est la problématique open data, une sorte hara kiri pour les grandes institutions auxquelles l'Etat avait confié le monopole des données (collecte, traitement, conservation) : Insee, Bibliothèque nationale, archives... Le même raisonnement s'applique dans le domaine scientifique : un Etat n'a plus aujourd'hui la capacité de financer une recherche sérieuse à base de données. Barrières enfin de type juridique, liées au droit de propriété et à la protection des découvertes, barrières liées à la protection des personnes sur qui des données sont prélevées.

La grande menace était supposée devoir venir des assureurs. Leur intérêt pour la connaissance des risques des assurés n'allait pas manquer de provoquer un surcroît de sélection, de discrimination et d'exclusion. On craignait que l'assurance, qui jusqu'alors avait été le grand instrument de la solidarité, ne devienne l'instrument même de sa destruction. Dans le sillage de cette émotion, au cours des années 1990, de nombreuses législations allaient être prises qui, d'une part, condamnaient toute forme de discrimination sur la base de la connaissance génétique, et, d'autre part, allaient interdire ou considérablement restreindre l'usage de l'information génétique dans les opérations d'assurance (et par les employeurs), toujours en vigueur. On avait répondu à la menace génétique par une politique de raréfaction des données pour certains agents.

La « bulle » éthique liée à la génétique devait bientôt retomber. La promesse n'était pas tenue. Les connaissances produites, en l'état des technologies disponibles, apparaissaient encore beaucoup trop incertaines pour susciter de la part des assureurs l'appétit qu'on leur avait prêté. Ce n'est pas pour autant que l'on devait renoncer au paradigme prédictif, avec le grand tournant préventif qu'il imposerait. Il faudrait seulement le compliquer, l'enrichir de nouvelles données qui ne concerneraient plus le génome de chacun, mais aussi son environnement.

J'ai pointé le rôle grandissant des acteurs privés, non pas seulement dans le financement, la finalisation et l'appropriation des recherches, mais surtout dans la maîtrise des technologies. Cela peut paraître une grande rupture eu égard à une histoire qui, depuis les temps modernes, avait vu la montée des Etats dans la production, la conservation et la transmission du savoir. Tout cela est déjà bouleversé par le monde des données qui est d'abord ouvert et mondialisé, qui est aussi un monde où les principaux acteurs de services informatiques sont privés. Déjà les Etats leur sous-traitent la production de services qui semblaient être réservées aux fonctions régaliennes de l'Etat. Ces entreprises en sauront bientôt bien plus sur les citoyens que tout ce qu'un Etat a pu rêver de savoir. Il y a aussi ce fait qu'aujourd'hui toute connaissance, toute science est liée à son dispositif informatique en charge de traiter les données pour les rendre utilisables, services fournis par des acteurs privés de même que la conservation et la transmission des données. Autre aspect, essentiel, de cette nouvelle économie de la connaissance : les droits de propriété les droits de protection des personnes quant aux respects de leur vie privée.

Savoir - Pouvoir

Si la révolution des données est partout en œuvre, donnant lieu à de nouvelles possibilités de connaissance dans de nombreux domaines, un de ses premiers domaines d'application a été la biologie moléculaire. Ainsi se comprend mieux le choc de la génétique dans les années 90 : il s'agissait, dans un domaine particulièrement sensible, d'une des premières manifestations de la révolution des data, dont on n'avait pas alors vraiment pris conscience. Depuis lors, pratiquement tous les jours, notre attention est attirée par de nouvelles inventions dans le monde des « data » avec les interrogations qui les accompagnent. Mais les législations prises dans les années 90, un peu partout dans le monde n'en restent pas moins exemplaires. Elles ont manifesté la ferme volonté des pouvoirs publics d'inscrire la révolution des data dans un cadre qui respecte l'architecture sociale et morale de nos sociétés, et cela bien au-delà des premières législations focalisées sur le respect des libertés publiques.

Individu – Société

Omnes et singulatim. Tous et chacun, tout un chacun. L'expression latine témoigne de ce que la réflexion sur les relations entre l'individuel et collectif ne date pas d'aujourd'hui. C'est un problème politique, un problème de gouvernement : comment articuler correctement le tout et ses parties ? Dans la période récente, en France en particulier, une forme de relation tout-partie s'est imposée, réfléchie sous le sceau de la solidarité. Cette forme est liée à l'industrialisation des sociétés et au type d'organisation du travail qui l'a accompagné. Elle procède d'une vision holistique des rapports tout-partie : le tout précède ses parties, qui n'en sont que des éléments, des démembrements. Incapables de se suffire à eux-mêmes, ils entretiennent des relations d'interdépendance. Solidarité décrit un ensemble où, en raison des interdépendances, chacun est garant des autres, chacun engage les autres dans sa conduite qui en fait des débiteurs. La solidarité décrit bien une relation juridique de dettes et de créances mise en œuvre dans une forme sociale. Le solidarisme trouvera dans les mécanismes et les institutions d'assurances (qu'il va abondamment encourager et « socialiser ») l'instrument privilégié pour effectuer de telles corrections de la répartition des avantages et des charges sociales.

La question qui est posée est de savoir quel type de relation tout-partie peut être associé au monde des données. Il s'agit d'examiner la dimension politique du monde des données. Dans quelle mesure propose-t-il un modèle alternatif de *Omnes et singulatim*, du tout un chacun ? Quelles relations individuel-collectif attendre du monde des données ? Il faut maintenant aborder la question politique.

Le « risque », au sens de l'assurance, est une forme de rapport savoir-pouvoir. En même temps qu'un élément de savoir, le « risque » est un principe d'association d'individus au sein de groupes. Il a fourni un principe homogénéisateur aux démocraties contemporaines : personne ne pouvait se prétendre si différent des autres qu'il échapperait à la « moyenne ». Les dispositifs de pouvoir, liés au monde des données, apparaissent très différents : à la norme, toujours commune, se substitue le « profil », qui, lui, distingue et singularise. Les individus sont objectivés comme autant de singularités, que l'on cherche à traiter en tant que telles en transformant le savoir différencié dont on dispose sur elles en autant de services. Les formes d'association se transforment, deviennent volontaires et prennent la forme de réseaux. L'Etat central, loin de se renforcer, est invité à se redéployer comme ensemble de services à destination des individus. Une nouvelle forme politique est en train de naître.

Le monde des données organise bien des relations de savoir-pouvoir, des relations où le savoir permet le pouvoir et inversement. Il ne s'agit pas d'un monde anarchique. Au contraire, les relations de pouvoir y sont très intenses, mais les contrepouvoirs sont aussi très forts et très efficaces. Du point de vue des relations de pouvoir, le monde des données présente un certain nombre de caractéristiques qui, elles aussi, peuvent paraître paradoxales. D'un côté, elles apparaissent comme des instruments majeurs de pouvoir, comme les éléments d'un sur-pouvoir, d'une surveillance renforcée, faisant penser à Big Brother, à la possibilité de suivre, d'anticiper, de repérer les comportements de chacun dans des conditions qui auraient fait rêver les pouvoirs totalitaires, mais d'un autre côté le même monde, les mêmes techniques, les mêmes données se réalisent non pas du tout dans le renforcement du pouvoir d'Etat, mais dans le sens du renforcement d'une prise de pouvoir inédite des individus et des citoyens sur l'Etat.

Le monde des données annonce une nouvelle forme de gouvernement, une nouvelle manière de lier le tout et ses parties, de répondre à la question du collectif et du tout un chacun qui ne s'inscrit aucun des modèles qu'a connus l'Occident.

La problématique est celle de l'individualisation, de la différenciation, de la singularisation qui se retrouve dans la notion de « profil ». Est-ce que ce qui nous différencie ne l'emporte pas sur ce que nous avons en commun ? La menace porte sur la consistance de notions comme « droits de l'homme », d'humanité.

Le dispositif de savoir-pouvoir numérique fait éclater les cadres, propose de nouveaux services, porte la menace de nouveaux risques. Il est essentiellement le fait d'opérateurs privés. Il appelle sa propre régulation, à la construction d'une éthique des données, que les grands opérateurs statistiques se sont faits un honneur d'élaborer et de mettre en œuvre. L'irruption du monde des données (sans doute comme toute connaissance vraiment nouvelle) déstabilise le jeu des valeurs

Un nouveau pouvoir ?

Quand on regarde les choses aujourd'hui, le paysage des relations de pouvoir engendré par le numérique se révèle bien différent de celui qu'on avait anticipé. Les Etats démocratiques n'ont pas basculé dans un nouveau totalitarisme, même si la police et les institutions de surveillance disposent de nouveaux instruments pour assurer la sécurité. Tout au contraire, le développement des technologies numériques, leur appropriation par les citoyens conduit à des renversements de pouvoir qui n'avaient guère été anticipés. Par ailleurs, dans les pays où régnaient des régimes de terreur, les NTIC se sont révélées des armes très efficaces de communication entre citoyens, des instruments d'un combat collectif qui ont abouti à leur défaite. C'est ce qu'on a pu récemment observer en Chine comme dans les pays du Moyen-Orient, le « printemps arabe ». Les techniques de surveillance se sont révélées des instruments de liberté.

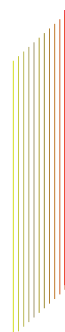
On a donc un rapport omnes et singulatum, du tout et de parties qui épouse deux figures : le « un à un » (*one to one, peer to peer*) d'une part et le « tout pour chacun » de l'autre. Il n'y

existantes et engendre de nouveaux conflits. Leur traitement relève de débats éthiques par ce qu'il ne relève pas de valorisations binaires (permis versus défendu), mais invitent à la recherche de bonnes pratiques dans un univers contradictoire. Dans ces débats, on ne gagne rien à stigmatiser certains acteurs contre d'autres (le public contre le privé, l'opérateur NTIC contre l'individu). Les traiter demande d'avoir une vision claire et globale de ce dont il est question.

a plus de centre parce qu'il n'y a que des centres, des singularités. La géographie numérique est celle de la plus grande décentralisation, qui appelle de nouvelles formes d'association, d'agrégation à travers la notion « d'amis », à travers les réseaux sociaux.

Tout cela a des effets destructeurs d'autorité, dans le domaine de l'expertise scientifique et technologique, dans le rapport au savoir et aux « sachants », dans celui de la médecine, dans les rapports avec l'Etat. Tout cela ne rend pas la gouvernance de nos sociétés plus facile. En réalité beaucoup de phénomènes dispersés concernant la conduite des affaires, autour du thème participatif en particulier, dans la période récente prennent un nouveau sens dès lors qu'on les interprète comme accompagnant la promotion de ce nouveau mode de savoir et de relations de pouvoir. Les rapports savoir-pouvoir engendrés par la technologie des données ne peuvent que transformer la gouvernance des ensembles humains dans tous les secteurs : familles, entreprises, Etat.

Etude réalisée par François Ewald, Professeur honoraire au CNAM. *International Research Fellow de la Law School* de l'Université du Connecticut. Membre du CORA (Comité d'orientation et de réflexion de l'assurance)



Bulletin d'information de l'Institut Montparnasse

Directeur de la publication : Jean-Michel Laxalt
Comité de rédaction : Jean-Michel Laxalt - Anne Babut
Maquette : Armelle Adjovi, Dir. Com. MGEN
Crédits photos : H. Thouroude, Phovoir
Impression : Service Reprographie MGEN

Institut Montparnasse
 3 square Max-Hymans – 75015 PARIS
 Tél. : 01 40 47 20 27
 e-mail : contact@imontparnasse.fr
www.institut-montparnasse.fr